

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

### INFORMATION N°3

**Rapporteur : Bertrand KLING**

### Objet : Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la Maison commune, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers		
en exercice	présents	votants
29	19	29
<b>Date de convocation</b>		
10 octobre 2023		
<b>Date de publication</b>		
23 octobre 2023		
<b>Transmis en préfecture le</b>		
20 octobre 2023		

#### **Présent-es :**

Bertrand KLING - Irène GIRARD - Malika TRANCHINA - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Alexandra VIEAU - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Daniel THOMASSIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Jean-Marc RENARD - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Francis SCHILTZ - Corinne MARCHAL-TARNUS - Salvatore LIVOLSI

#### **Excusé-es :**

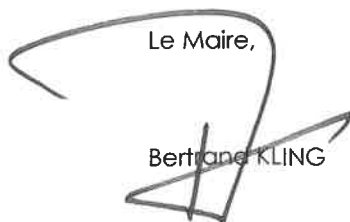
Jean-Marie HIRTZ procuration à Gilles SPIGOLON - Pascal PELINSKI procuration à Daniel THOMASSIN - Philippe BERTRAND-DRIRA procuration à Alexandra VIEAU - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX procuration à Elisabeth LETONDOR - Aude SIMERMANN procuration à Irène GIRARD - Yves COLOMBAIN (procuration à Bertrand KLING) - Anne MARTINS procuration à Gilles MAYER - Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Malika TRANCHINA - Paul LEMAIRE (procuration à Jean-Marc RENARD) - Jean-Yves SAUSEY procuration à Corinne MARCHAL-TARNUS

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Jean-Marc RENARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Conformément à l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 4 juin 2020, en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, il a pris les décisions suivantes :

**Commission Aménagement durable, environnement et cadre de vie**

Date de l'acte	Contrat ou Convention	Fournisseur Association ou autre	Objet	Date de l'opération	Montant € TTC	Durée du contrat
11/07/23	OS	EPSL	Ecole GENY : remise en état maisonnette + jeu gamme KRAPAHUT	01/10 au 15/12/2023	11 943 €	
24/07/23	OS	STRATEL	Ecole GENY : remplacement alarme incendie	24/07 au 30/08/2023	1 530.22 €	
26/07/23	Contrat	SCHINDLER	Maison commune : maintenance ascenseur	31/07/23 au 30/07/24	1 497.60 €	
07/09/23	OS	DESAUTEL	Réalisation plan d'évacuation et d'intervention école GENY	07/09/23 au 30/11/2023	675.27	
18/09/23	OS	DESAUTEL	Remplacement des extincteurs +10 ans divers bâtiments	18/09/23 au 30/10/2023	2 717.84	
27/09/23	OS	RIVA	Remplacement du désenfumage à l'école Paul Bert	10/10/23 au 30/11/2023	8 186.40	

Le Maire,  
  
 Bertrane KLING



Le secrétaire de séance,

Jean-Marc RENARD  
